



BUDGET GÉNÉRAL

EXERCICE 2018

**DÉBAT ET RAPPORT PREALABLE
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

VOTE DU DOB SUR LA BASE DU RAPPORT

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

➤ **Définition juridique**

Depuis le 1^{er} décembre 2017, le syndicat Durance Luberon est devenu un syndicat mixte fermé car il associe uniquement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. De ce fait, la révision des statuts est nécessaire.

➤ **Composition :**

- Avant le 1^{er} décembre 2017, le Syndicat était composé de 21 communes
- Depuis le 1^{er} décembre 2017, suite à la prise de compétence eau potable de la COTELUB, la communauté de communes siège au Syndicat se substituant à ses communes
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix Marseille Provence siège pour les compétences eau et assainissement, se substituant à la commune de Pertuis

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

➤ **Compétences :**

Le territoire de Durance Luberon se découpe en compétences suivantes :

- Pour la **compétence eau**, les structures adhérentes sont : COTELUB, Métropole Aix Marseille Provence, Lauris, Puyvert, Puget-sur-Durance et Mérindol.
- Pour la **compétence assainissement collectif**, les structures adhérentes sont : Métropole Aix Marseille Provence, Ansois, la Bastide des Jourdans, la Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Lauris, Mérindol, Mirabeau, la Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Puget-sur-Durance, Puyvert, Saint-Martin-de-la brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Villelaure, Vitrolles-en-Luberon.
- Pour la **compétence assainissement non collectif**, les structures adhérentes sont : toutes les Communes. La métropole Aix Marseille Provence n'ayant pas transféré la compétence au Syndicat à ce jour,

➤ **Modalité d'exercice des compétences :**

Les services eau, assainissement collectif et assainissement non collectif sont exploités en régie directe

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- **Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2018 conformément à l'article L.2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRE) au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 et à la loi de programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018.**

- **Axes de présentation :**
 - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
 - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette
 - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues

- **Modalité de publicité**
 - Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante

I- PRÉSENTATION DU BUDGET

Exploitation

Dépenses

Charges courantes
Charges de personnel
Charges financières

Dotation aux amortissements

Épargne brute

Recettes

Ventes produits
Autres produits de gestion
courante
(produits issus des budgets
eau/assainissement/spanc)

Quote-part des subventions
d'investissement

Investissement

Dépenses

Capital de la dette

Immobilisations

Quote-part des subventions
d'investissement

Recettes

Épargne brute
(autofinancement)

Subventions, emprunt

Dotation aux amortissements

II- LA SECTION D'EXPLOITATION

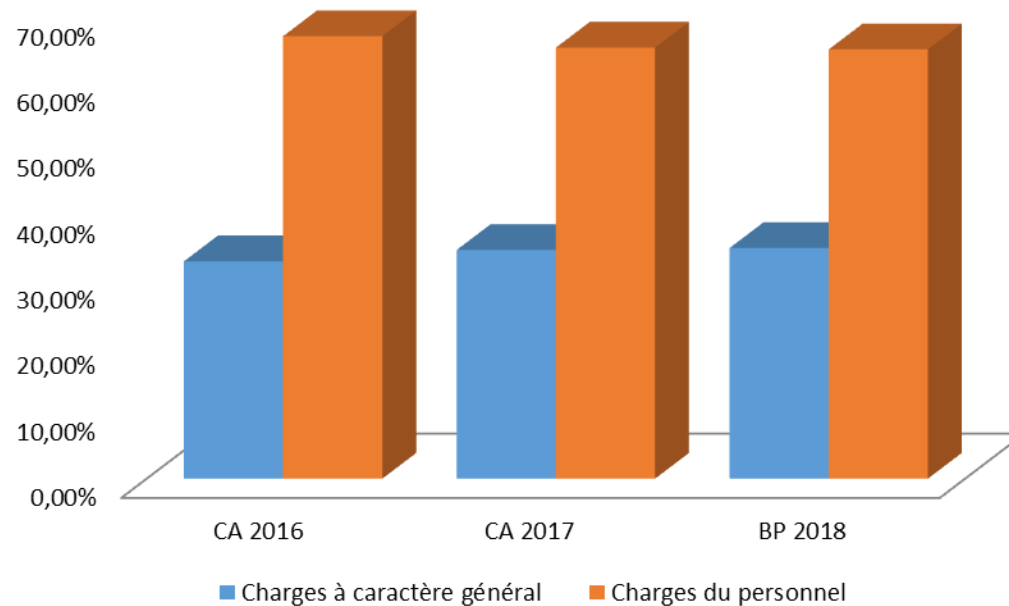
A – DÉPENSES : PROPOSITIONS 2018

➤ **Les dépenses d'exploitation du budget général s'élèvent à 812 702,00 €**

- **Chapitre 011 - Charges à caractères général : 253 000,00 €**
- **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 471 000,00 €**
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 16 000,00 €**
- **Chapitre 66 – Charges financières (intérêts) : 6 500,00 €**
- **Chapitre 042 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements : 66 202,00€**

II- LA SECTION D'EXPLOITATION

A – DÉPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE DES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DES CHARGES DE PERSONNEL



II- LA SECTION D'EXPLOITATION

A – LES RECETTES : Les tarifs

- **Dépotage – Fosse de vidange** (Tarif approuvé par délibération n°2011.2013 du 12/10/2011)
Tarif du m3 de matière de vidange : 24,20€ HT / m3

- **Recette provenant des budgets eau/assainissement collectif/Spanc proportionnelle aux recettes du chapitre 70 de la section d'exploitation de chaque budget :**
 - Budget eau : 62,16 %
 - Budget assainissement : 36,76 %
 - Budget Spanc : 1,08 %

II- LA SECTION D'EXPLOITATION

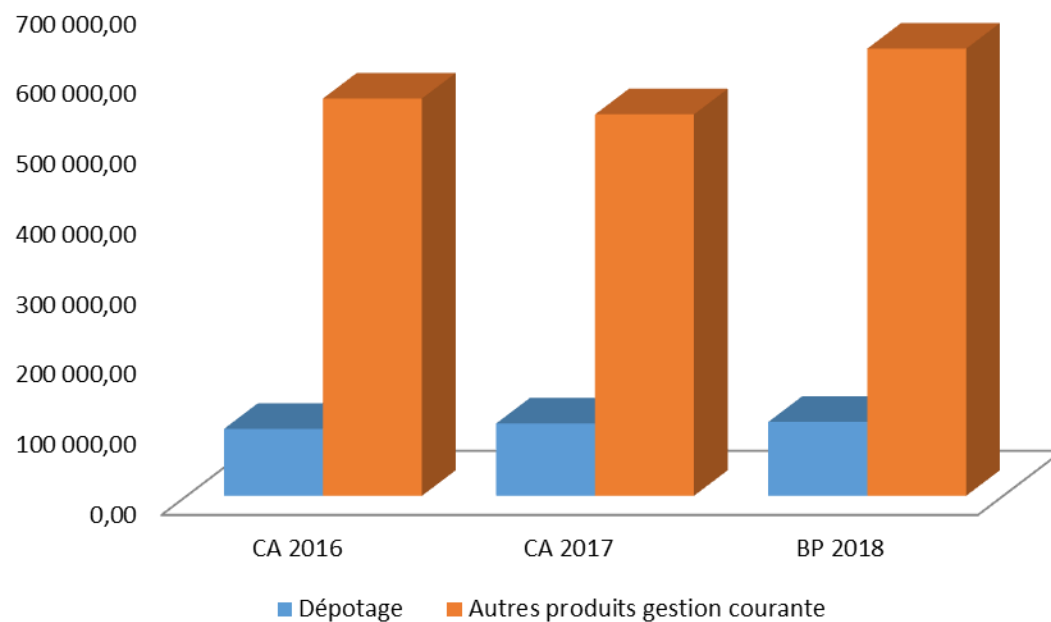
B – Les recettes : PROPOSITIONS 2018

➤ **Les recettes d'exploitations s'élèvent à 812 702,00 €**

- **Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté : 57 928,00 €**
- **Chapitre 042 – Quote-part des subventions d'investissement : 13 771,00 €**
- **Chapitre 70 – Ventes de produits (dépotage) : 105 000,00 €**
- **Chapitre 75 – Autres produits (budgets eau/assainissement/spanc) : 636 003,00 €**

II- LA SECTION D'EXPLOITATION

B – RECETTES : ÉVOLUTION COMPARATIVE



III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DÉPENSES : PROPOSITIONS 2018

Les investissements de ce budget sont des dépenses liées à l'activité générale du Syndicat

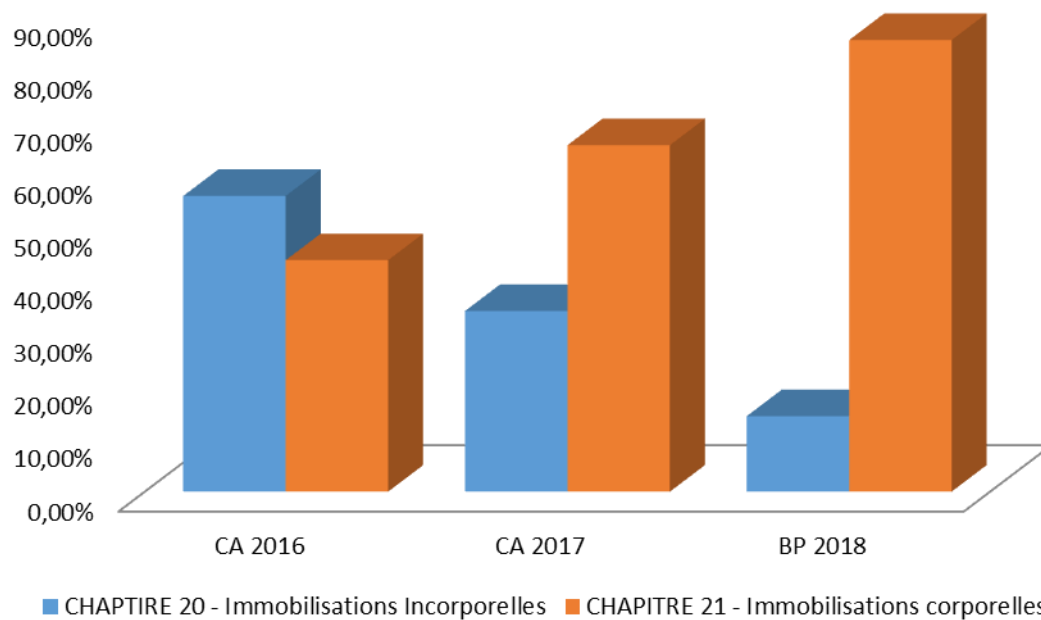
Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser pour un montant de 56 100,00€

➤ **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 491 641,00 € :**

• Chapitre 040 – Quote-part des subventions d'investissement :	13 771,00 €
• Chapitre 16 – Remboursement du capital des emprunts :	2 700,00 €
• Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	60 000,00 €
Frais d'étude (faisabilité pour la réalisation d'un site Syndicat-Régie /audit financier)	
• Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	359 070,00 €
Article 21351 – Bâtiments d'exploitation	10 000,00 €
Article 21355 – Bâtiments Administratifs :	
<i>Aménagements immeuble Jean Moulin / Régie</i>	80 000,00 €
<i>Aménagements immeuble Rue Louis Turcan / Syndicat</i>	10 000,00 €
<i>Site Syndicat Régie</i>	244 070,00 €
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
Article 2184 – Mobilier	5 000,00 €

III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B – DÉPENSES : ÉVOLUTION COMPARATIVE DES IMMOBILISATIONS



III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

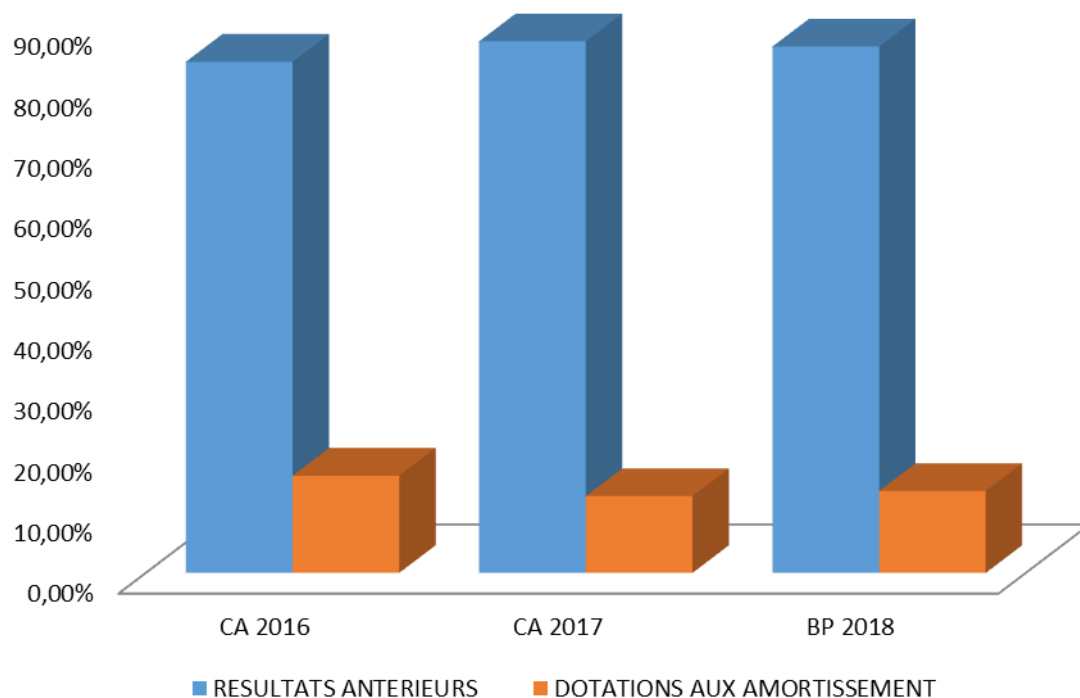
B – RECETTES - PROPOSITIONS 2018

Les recettes d'investissement s'élèvent à 491 641,00 € :

- **Excédent antérieur reporté pour un montant de 425 439,00 €**
- **Dotations aux amortissements de 66 202,00 €**

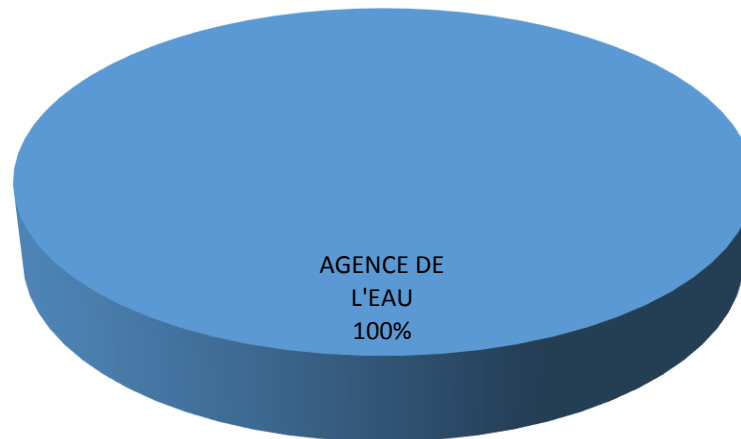
III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – RECETTES : ÉVOLUTION COMPARATIVE



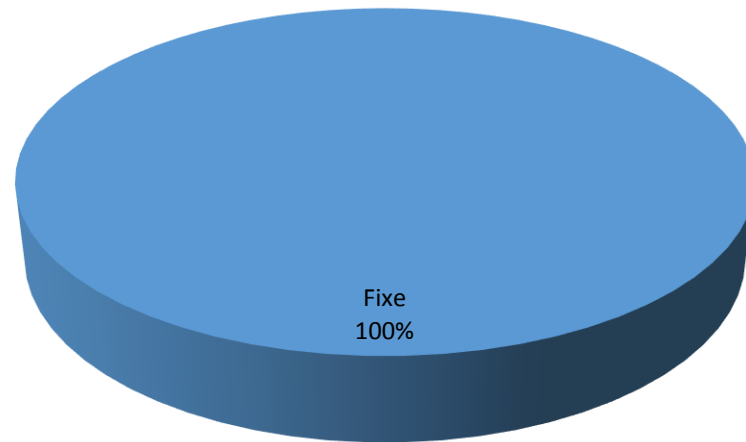
IV- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

- **L'annuité d'emprunt s'élève à : 2 686,00 €**
(Emprunt destiné au financement de la construction de la fosse de vidange sur la STEP de Pertuis)
- **La charge de l'annuité d'emprunt pour 2018 est de 0,63 par m³ déversé à la station de dépotage**
- **Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2018 :**



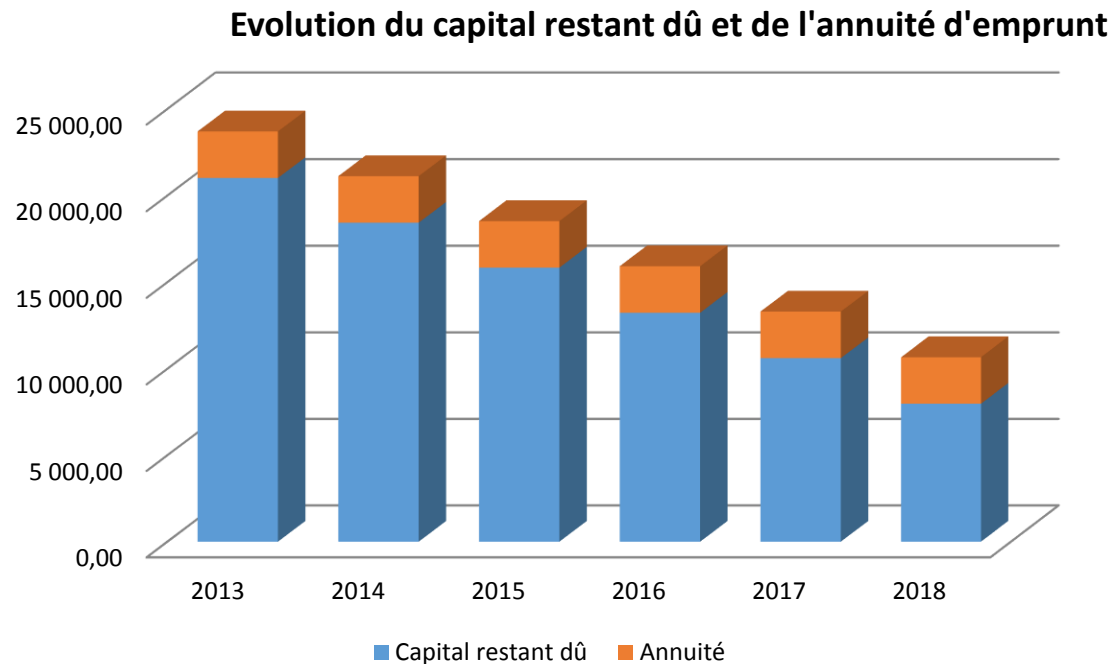
IV- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

- **Répartition du capital remboursé par nature de taux**



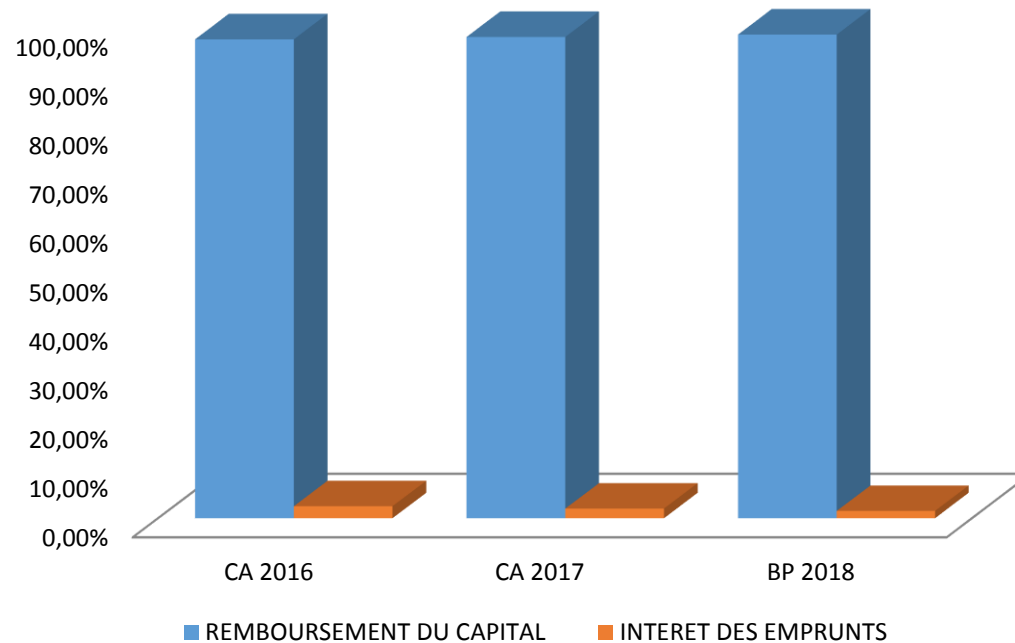
IV- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

ÉVOLUTION DE LA DETTE



IV- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

ÉVOLUTION DE L'ANNUITÉ



IV- GESTION DU PERSONNEL

LES EFFECTIFS (Régime de Droit Public)

- **09 agents** dont :
 - 08 agents filière administrative et 1 agent filière technique
 - 07 femmes et 2 hommes
 - 09 agents titulaires

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Filière Administrative Dont DGS	9 <i>1</i>	9 <i>1</i>	9 <i>1</i>	9 <i>1</i>	10 <i>1</i>	08 <i>1</i>
Filière Technique	1	1	1	1	1	1
Filière Culturelle	0	0	0	0	1	0
TOTAL	10	10	10	10	12	9

IV- GESTION DU PERSONNEL

MASSE SALARIALE

- Le montant de la masse salariale représente **57,95 %** des dépenses de la section exploitation

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2017/2018

- **Formation professionnelle : 213 heures** de formation professionnelle ont été suivies au cours de l'année 2017 et **183 heures** de formation destinées à la préparation au concours
- **Adhésion au service de médecine préventive** du Centre de Gestion 84 depuis le 1^{er} janvier 2018

IV- GESTION DU PERSONNEL

LE TEMPS DE TRAVAIL

- Les 10 agents en activité effectuent, pour un temps complet, **35h00 hebdomadaires**

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION

- Les éléments de rémunération se décomposent de la façon suivante :

TRAITEMENT INDICIAIRE	227 000
RÉGIME INDEMNITAIRE	70 000
NBI	1 700
SUPPLEMENT FAMILIAL	1 529
AVANTAGE EN NATURE	3 300

IV- GESTION DU PERSONNEL

PERSPECTIVES POUR 2018

- **Remplacement d'un agent technique** (suite à la mise en disponibilité d'un agent)
- **Un poste à pourvoir : assistant de Gestion Comptable au grade d'adjoint administratif ou au grade administratif Principal 2^{ème} classe** (suite à une démission)
- **Avancement d'échelon**
- **Avancement au grade de rédacteur**

Durance  **Luberon**

*L'eau,
un Service Public*

